

du rapport que le premier ministre Frost a reçu de M. J. Grant Glassco, de la firme *Clarkson and Gordon*, rapport qui révèle clairement que,—au fait, voici le texte même:

Qu'un pipe-line appartenant entièrement au gouvernement serait rentable, même si aucune vente n'était effectuée aux États-Unis.

Cette opinion mérite un examen attentif de la part de la Chambre puisqu'elle confirme la position que nous avons prise dès le début et que nous conserverons pendant tout le présent débat. M. Glassco mentionne, il est vrai, certaines difficultés auxquelles on pourrait avoir à faire face si le secteur public était propriétaire d'un pipe-line, en particulier le temps qu'il faudrait aux divers gouvernements intéressés au projet pour s'entendre sur les conditions d'une entreprise conjointe.

Cet après-midi, le chef de l'opposition a dit que le premier ministre Frost et son gouvernement avaient préféré un autre plan. Je crois qu'il s'agissait de l'étatisation, d'une entreprise directe du gouvernement fédéral et des provinces.

M. Glassco disait également qu'avant d'avancer des fonds nous devrions être absolument sûrs que la société est en mesure de respecter ses engagements. Mais ce n'est pas ce que nous faisons. Nous étudions l'à-propos d'avancer de l'argent, sous forme d'une canalisation traversant l'Ontario septentrional, sans être assurés que la société pourra respecter ses engagements, étant donné que ce dernier point dépend, dans une large mesure, de l'attitude d'une commission étrangère, savoir la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis.

On savait bien, depuis un certain temps, que la société serait incapable de remplir ses engagements avant le 1^{er} mai de cette année. Le ministre a confirmé cela cet après-midi. Je conviens avec le chef de l'opposition que nous nous trouvons dans une situation fort peu digne de nous, alors qu'il nous faut attendre qu'une commission étrangère à notre pays approuve l'aménagement de ce pipe-line.

Remarquons aussi que l'Assemblée législative d'Ontario a approuvé le projet de loi de la province parce que, ainsi que l'a dit M. Porter, il était conçu dans des termes souples. Cet après-midi, le ministre a signalé ici que le projet de loi a été adopté à l'unanimité, ce qui est exact. Mais M. Porter a parlé de "termes souples". Si l'on me permet encore une fois de me reporter au hansard de la province d'Ontario, voici ce qu'il a dit:

Si, pour une raison ou pour une autre, le programme actuel n'est pas mené à bonne fin sous sa forme actuelle, ou reste absolument en plan, le bill permettra au gouvernement de songer aux solutions de rechange et d'avancer des fonds selon les limites prévues, afin d'assurer l'exécution de tout autre programme qui pourrait être adopté.

[M. Coldwell.]

Étant donné cet engagement, le projet de loi a été adopté à l'unanimité. Les députés feraient bien de prendre connaissance des débats de la Chambre ontarienne, surtout du discours de M. Porter, le 21 février dernier. Ils trouveraient cela intéressant et instructif.

Apparemment, le parti conservateur progressiste,—ici à la Chambre,—ne favorise pas maintenant l'entreprise d'État. J'ai noté, toutefois, que M. Porter, lorsqu'il a soumis à l'Assemblée législative de l'Ontario le projet de loi relatif au pipe-line à gaz transcanadien, a précisé nettement que le gouvernement fédéral était seul responsable de la décision. L'Ontario y participe parce que c'est une décision et une responsabilité fédérales. M. Porter s'est de nouveau exprimé dans les termes suivants:

Notre gouvernement ne s'oppose pas à la propriété publique lorsqu'elle peut comporter des avantages. Je pense que notre conduite passée en fournit la preuve. Notre attitude à l'égard de la propriété publique n'est pas doctrinaire.

Je puis ajouter, monsieur le président, que mon attitude n'est pas non plus doctrinaire dans le sens qu'on attache parfois à ce mot.

Ce n'est pas sans intérêt ni sans quelque surprise que j'ai constaté récemment que le parti conservateur progressiste manifeste une opposition aussi caractérisée à la propriété publique. A la vérité, il s'est opposé à la formation au Canada de sociétés de la Couronne. Je rappellerai aux membres de ce parti que cette attitude est en complet désaccord avec l'attitude affichée autrefois par leurs chefs. Lorsque, le 5 avril 1904, l'aménagement d'une nouvelle ligne transcontinentale de chemin de fer (qui devait suivre à peu près le tracé du tronçon de pipe-line à gaz que comptent aujourd'hui adopter les deux gouvernements en cause) a fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, sir Robert Borden a dit en parlant de ce projet:

Je dirai que c'est le Gouvernement lui-même qui devrait aménager cette ligne; et il ne devrait pas tarder à le faire.

Puis, dès le premier article de l'amendement tendant à modifier la proposition avancée par le gouvernement du jour, il a consigné les objectifs de son parti. L'amendement exposait, évidemment, d'abord les fins qu'allait servir la nouvelle ligne de chemin de fer transcontinentale, et continuait ainsi:

Afin d'atteindre ces résultats, il faudrait ne jamais perdre de vue les objectifs ni les considérations suivantes:

a) Procéder à l'expansion et au prolongement du réseau ferroviaire de l'État en libérant sa direction de toute influence ou empiètement de nature politique.

Autrement dit, il voulait que cette ligne, que nous avons obtenue en fin de compte, fût propriété publique. En raison de circonstances qui se sont présentées plus tard, ce tronçon est